

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES
RETENUES ET L'INTÉGRATION

Demande n° 77—L'hon. M. Bell:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des délibérations du Conseil du Trésor et (ou) des lettres contenant les instructions ou les recommandations provenant de tout agent du Conseil du Trésor depuis le 1^{er} septembre 1965, relatives aux déductions, à l'égard des contributions au Régime de pensions du Canada, des traitements ou salaires des membres du service public, au prêt de sommes équivalentes auxdits membres du service public, à la déduction de contributions au Régime de pensions du Canada à même les augmentations de traitements ou de salaires payées en 1966 aux fonctionnaires pour des périodes de travail se situant en 1965, ou traitant autrement des moyens proposés pour assimiler le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la pension du service public, ou d'autres lois sur les pensions applicables aux fonctionnaires.

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette motion avec le député de Carleton. Je lui ai dit que tous les documents demandés d'ordinaire seraient considérés comme confidentiels. Il consentira, je crois, à retirer cette motion.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre m'a convaincu que l'adoption de cette motion pourrait constituer un précédent regrettable. Je veux l'éviter, étant donné que je compte siéger sur les banquettes ministérielles d'ici peu de temps. Je consens donc à retirer la motion.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il la permission de retirer cette motion?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. Jack A. Irvine (London): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir de vous ou du ministre quand on répondra à la question n° 766, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a plus de 70 jours, et à la question n° 48, qui demain aura figuré au *Feuilleton* 100 jours. C'est une période un peu trop longue, monsieur l'Orateur.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai inscrit une question au *Feuilleton* le 21 janvier et elle y figure toujours.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables préopinants que nous n'avons pas encore abordé les questions, nous en sommes maintenant aux avis de motion portant dépôt de documents.

[Français]

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion soient réservés.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, il y a un avis de motion en date du 21 mars, inscrit au nom de mon collègue, l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe), auquel aucune mention n'a été faite depuis le 21 mars. Je me demande si l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État pourrait nous dire quand il sera fait mention de l'avis de motion n° 113? A-t-on l'intention de l'oublier ou d'y répondre un de ces jours?

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré l'honorable député de Compton-Frontenac à ce sujet et, étant donné qu'il s'agit d'une réponse assez longue, l'honorable député m'a fait part de son intention d'attendre afin d'avoir les renseignements complets à ce sujet.

[Traduction]

M. Smallwood: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* le 21 janvier, et une autre le 28 janvier. Les deux questions s'adressent au ministre de la Justice. J'aimerais signaler le fait au premier ministre et au ministre de la Justice. Il est important que l'on réponde à ces questions. Si on ne peut le faire, le premier ministre devrait nous en informer ou désigner un autre ministre de la Justice qui sache y répondre.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le 20 janvier dernier, j'ai posé une question au premier ministre, mais vous avez déclaré qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*. Il s'agit de la question n° 228 inscrite au *Feuilleton* depuis le 24 janvier. Je voudrais demander au premier ministre quand je peux compter obtenir une réponse.

[Français]

M. Bécharde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je dois dire que lundi de cette semaine, nous avons répondu à 89.5 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton* depuis le début de la session.

L'hon. M. Lambert: Ceci ne veut rien dire.

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, tandis que nous en sommes aux questions...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne devrait pas se fier aux apparences. Nous n'en sommes pas aux questions en ce moment.